

# N° 31

**Décembre 2022**

## **Bulletin Municipal**

### **Sommaire**

<b>Etat Civil</b>	<b>2</b>
<b>Recensement Population</b>	<b>3</b>
<b>Journée Défense Citoyenne</b>	<b>4</b>
<b>Ecowatt</b>	<b>5</b>
<b>Travaux réalisés</b>	<b>6- 8</b>
<b>Manifestations</b>	<b>9 - 12</b>
<b>Infos Diverses</b>	<b>13 - 19</b>
<b>Métiers-Artisanat</b>	<b>20</b>
<b>Solidarité</b>	<b>21</b>
<b>Comptes rendus</b>	<b>22 - 32</b>

**Annexes : Invitation Vœux et calendrier collectes sacs noirs et jaunes**

#### **MAIRIE**

**360 rue de l'église Le Bourg  
Tél. : 05 45 70 22 03**

**Mail : [mairie.st-germain@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-germain@wanadoo.fr)  
Site internet : [saintgermaindemontbron.fr](http://saintgermaindemontbron.fr)**

**En cas d'urgence  
Tél. 06 43 98 01 33**



#### **Le mot du Maire**

*Les travaux de la salle polyvalente sont terminés. De nombreux habitants ont participé à l'inauguration le 2 juillet dernier. Cette belle journée ensoleillée nous a permis de profiter des aménagements extérieurs.*

*Nous travaillons désormais sur le dossier d'assainissement du bourg. Les dossiers de consultation des entreprises seront mis en ligne en janvier. Le début des travaux est prévu en septembre. Une réunion publique sera organisée afin d'informer les habitants du déroulement des travaux.*

*En raison de la pandémie le recensement de la population a été décalé d'une année. A compter du 19 janvier 2023 l'agent recenseur passera chez vous, nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.*

*Les vœux du maire auront lieu de samedi 7 janvier et nous seront heureux de vous accueillir. Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année, prenez soin de vous.*

*Danielle COMBEAU  
Le maire*

**Fermeture de la mairie du 23 décembre 2022**

**au 1er janvier 2023**



## **Etat Civil 2022**

\*\*\*\*\*



*Cette année nous comptons la naissance sur la commune d'une petite Emma.*

*Nos félicitations aux heureux parents.*



*Deux mariages ont été célébrés cette année.*

*La commune a enregistré un pacte civil de solidarité*



### Décès 2022

**Mme TERACHER épouse GABOULAUD Yvette**

*Le 7 mai 2022*

**Mme TAMISIER Marie, Yvonne épouse SARLANDE**

*Le 1er juillet 2022*

**M. BONNEFONT Pierre**

*Le 12 août 2022*

# RECENSEMENT DE LA POPULATION

\*\*\*\*\*

*A compter du 19 janvier et jusqu'au 18 février la population de la commune sera recensée.*



## Recensement de la population 2023



### **C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !**

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

### **C'est encore plus simple sur Internet !**

Une notice d'information contenant des codes vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à **compter du 19 janvier 2023**.

### **C'est sûr !**

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr) ou renseignez-vous auprès de votre mairie.



Le recensement de la population est gratuit !

# JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

\*\*\*\*\*

Tu as 16 ans, tu dois te rendre en mairie pour ton recensement.



Bien préparer ton recensement

# EN 5 ETAPES

 Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

**ETAPE 1**

**ETAPE 2** Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille



 Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

**ETAPE 3**

**ETAPE 4** L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans ( la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires )



 Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

**ETAPES**

## ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale ( Baccalauréat / Brevet professionnel ... )



 En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse ( CSNJ ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.



 Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers  
Quartier Aboville  
7 Bd du Colonel Barthal  
BP 90647  
86000 POITIERS  
csnj-poitiers.trait.fct@intradef.gouv.fr

**RECOMMANDE**

09 70 84 51 51



Made with VISME

# ECOWATT

\*\*\*\*\*

## Mon écowatt la météo de l'électricité :

Pour être informé en cas de tensions sur nos lignes électriques cet hiver **inscrivez-vous gratuitement** au système d'alerte par sms et par mail, des tensions et/ou risques de coupures sur le réseau électrique. Ce dispositif délivre également différents conseils pratiques pour réduire sa consommation électrique.

**<https://www.monecowatt.fr>**

L'hypothèse de devoir recourir à ces coupures partielles et programmées ne peut être à ce jour ni exclue, ni confirmée : il convient de s'y préparer.



Il n'est pas impossible qu'un même secteur soit délesté 2 fois dans la même journée mais à plus de deux heures d'intervalles.

**En cas d'urgence composer prioritairement le**



## **Les gestionnaires de services publics d'eau et d'assainissement**

Possibilité de désordres sur les réseaux d'eau et assainissement.

- Réseau d'eau potable : le réseau sera coupé
- Les réseaux d'assainissement avec micro station ne fonctionneront plus.

Prévoyez quelques litres d'eau en réserve.

**Réduisez votre consommation électrique, en particulier lorsqu'un signal Ecowatt orange ou rouge est émis.** La commune va également demander au SDEG de réduire l'éclairage public durant cette période.

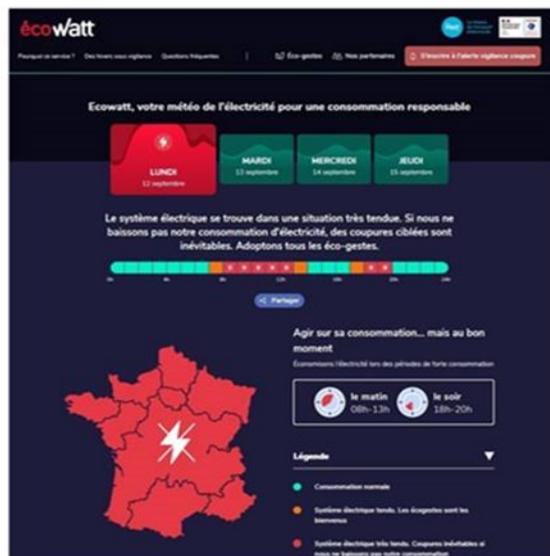
Mme Le Maire, les conseillers, le secrétariat et l'agent technique seront à votre disposition et viendront à votre rencontre durant ces périodes de coupures. Si vous rencontrez des problèmes n'hésitez pas à nous contacter.



Monecowatt.fr permet aux clients d'accéder à un service de « coupures exceptionnelles » piloté par Enedis. Chaque client entrant son adresse sait alors s'il est concerné.

La météo de l'électricité permet de connaître le niveau de tension du système électrique grâce à un signal sur 3 couleurs correspondant à l'état du système sur une plage de 4 jours :

- Notre consommation est raisonnable.
- Le système électrique se trouve dans une situation tendue. Les éco-gestes citoyens sont les bienvenus.
- Le système électrique se trouve dans une situation très tendue. Si nous ne baissions pas notre consommation d'électricité, des coupures ciblées sont inévitables. Adoptons tous les éco-gestes.



- Un site : [monecowatt.fr/](https://www.monecowatt.fr/)
- Une alerte SMS et e-mail ( inscription sur le site )

# TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

\*\*\*\*\*

## Travaux salle polyvalente :

Avant

Après



Avant



Après



**Travaux appartement au-dessus de la mairie :**

***L'appartement au-dessus de la mairie à été entièrement rénové, mise au norme de l'électricité, isolation des combles, changement du chauffe-eau et des radiateurs, salle de bain déplacée afin d'être collectée au réseau d'assainissement non collectif, sol, un volet a été changé. Les agents ont fait les tapisseries et la peinture.***



## Manifestations

\*\*\*\*\*

### Territoire engagé pour la nature :



Le 27 avril, les enfants du centre de loisirs sont venus à Sain-Germain-de-Montbron pour ensemer les pieds de murs de la mairie, du cimetière et du monument aux morts. Le choix des graines répondent à la charte de végétalisation des rues : locales, non exotiques envahissantes et favorables aux espèces pollinisatrices, non dangereuses. Avec la sécheresse, peu de graines ont germées. Mickaël à réensemencé les pieds de murs à l'automne. Nous espérons que des fleurs envahiront nos trottoirs et pieds de murs au printemps et l'été prochain.

### Cérémonie du 08 mai :

Très peu suivie



## Manifestations suite

\*\*\*\*\*

### Inauguration salle polyvalente :

Le 2 juillet, après deux années de fermeture, les saint-germanoises et saint-germanois ont eu grand plaisir à se retrouver dans cette nouvelle salle.



## MANIFESTATIONS (suite)

\*\*\*\*\*

### Voisinade du bourg une première :

Le 3 septembre dernier à l'initiative des nouveaux habitants du bourg et des anciens Saint-Germainois il a été décidé d'organiser une voisinade.

Une première pour les anciens habitants du bourg. Environ une trentaine d'habitants toutes générations confondues ont répondu présents.

A l'issue de cette belle journée conviviale et festive, un rendez-vous a été pris pour se retrouver le 2 septembre 2023.



## **Manifestations (suite)**

\*\*\*\*\*

### **Dissolution de l'association l'Excuse :**

*Lors de son AG du 29 septembre l'association l'Excuse a voté sa dissolution. Les adhérents ont approuvé de remettre le solde du compte d'un montant de 1 700 € distribué par moitié à l'association du Club de Pétanque ainsi qu'au Football Club. Le 26 octobre dernier Mme Le Maire et M. Tony DUCHEZ ont remis les chèques aux deux associations de la Commune. Nous remercions vivement M. Martial GEORGES, M. Tony DUCHEZ ainsi que tous les membres de l'association l'Excuse.*



### **Cérémonie du 11 novembre**

*Cette cérémonie a réunie un peu plus de participants.*



## Informations divers

\*\*\*\*\*

### Cimetière :

Dans les allées du cimetière l'herbe va remplacer les graviers. Seules les deux allées principales resteront en l'état. Entre les tombes et les allées, les graviers seront enlevés et de l'herbe ensemencée. Bien entendu les carrés ne seront pas tous fait en même temps, aussi, nous vous demandons de la patience et comptons sur votre compréhension.

A compter du mois de janvier vous n'aurez plus la possibilité de déposer les pots, fleurs fanées, papiers, et tous détritiques. **Vous devrez impérativement les ramener chez vous.**

Sachez que les pots et fleurs en plastique ainsi que les papiers d'emballage sont des déchets non valorisables et sont enfouis. La réglementation est de plus en plus stricte en matière d'enfouissement.

La directive cadre des déchets et la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte ont fixé l'obligation de réduire l'enfouissement de 50 % de déchets en moins entre 2010 et 2025. D'ici à 2025 l'enfouissement sera réduit de 70 000 t/an à 40 000 t/an.

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) va fortement peser sur les futurs budgets. En 2018 elle s'élevait à 24 €/t, en 2022 45€/t, en 2023 52€/t, en 2024 59€/t et en 2025 à 65€/t.

Nous sommes tous concernés alors réduisons nos déchets.

Economisons l'eau potable : il va également être mis, dans l'enceinte du cimetière, une cuve d'eau de récupération des eaux de pluie afin d'arroser vos fleurs et plantes.

### Demande de renseignements

Mise à jour le fichier cimetière, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer les noms des personnes inhumées dans les concessions. En effet, un grand nombre d'entre elles n'ont aucune indications.

De plus, certaines concessions sont à l'état d'abandon et nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière, nous allons engager la procédure de reprise de concession.

La serrure du portail principal de l'entrée du cimetière va être réparée, le devis a été signé.

### Echange d'information : (RAPPEL)

Les personnes qui souhaitent recevoir les informations communales sur leur messagerie ou leur portable peuvent en faire la demande auprès du secrétariat ou sur la boîte mail de la mairie.

Cela permettra la réduction de façon significative des impressions papier et de distribuer ces informations rapidement. Pour l'édition du bulletin il faut environ 2600 feuilles de papier A3.

### Crèche à l'église :

Jusqu'au 3 janvier 2023 venez admirer la crèche de Noël réalisée par Marinette SALLAT et ses petits enfants.

### Rappel Urbanisme :

**Une déclaration préalable avant tout commencement de travaux est OBLIGATOIRE** lorsque vous avez un projet venant modifier l'aspect extérieur de votre habitation (menuiseries, fenêtres, crépis, peinture, clôture, portail, panneaux photovoltaïques, aménagements extérieurs, abris, toiture...).

La police de l'urbanisme consiste à contrôler le respect des règles d'urbanisme. Le droit pénal de l'urbanisme est un mode préventif de protection de l'environnement (Circulaire du Ministère de la justice de 2015 relative aux orientations de politique pénale en matière d'atteintes à l'environnement).

Les travaux qui sont effectués sans autorisation ou déclaration au titre du code de l'Urbanisme peuvent être constitutifs d'infraction sur le fondement de l'article L.610-1 du CU, dès lors qu'ils ne respectent pas les règles en vigueur dans la zone concernée. Ces infractions, peuvent être poursuivies dans le respect des dispositions de l'art. L480-1 du CU et être sanctionnées par des peines énoncées à l'art. L480-4 du CU. N'hésitez pas à contacter votre mairie, qui est à votre disposition pour tous renseignements.

## Infos Diverses et Pratiques

\*\*\*\*\*

**RAPPEL** : Arrêté Préfectoral relatif aux bruits de voisinage :

L'arrêté Préfectoral du 20 avril 1999

Propriétés Privées

Article 15 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

**les jours ouvrables : de 8h30 à 12h**

**et de 14h30 à 19h30,**

**- les samedis : de 9h à 12h et de 15h00 à 19h,**

**- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.**

Comptant sur le civisme et le bon sens de chacun.

**Conciliateur de justice** :

Permanence à **MONTBRON**

Mairie : 3ème jeudi du mois de 9 h à 12 h  
Place de l'Hôtel de Ville

Permanence à

**LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS**

Mairie : 3ème jeudi du mois de 14 h à 17 h  
Place Emile Roux

**Prendre rendez-vous :**

téléphone 07 49 98 97 86

mail :

[danielle.trimoulinard@conciliateurdejustice.fr](mailto:danielle.trimoulinard@conciliateurdejustice.fr)

## Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

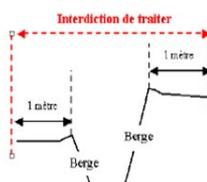
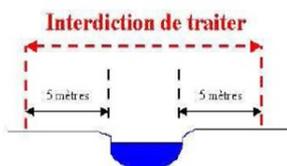
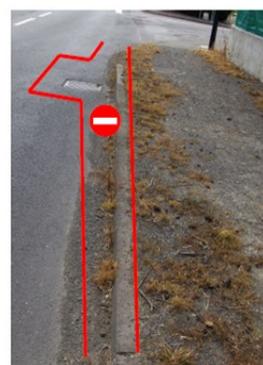
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITES, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.  
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'À 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

## Infos Diverses et Pratiques (suite)

\*\*\*\*\*



Découvrez les offres **France Services** à la Poste à **Marthon**

Demandez conseil à votre chargé(e) de clientèle pour effectuer vos démarches administratives en ligne.

Bénéficiez gratuitement et en libre-service d'un accès à internet et à nos équipements numériques :

- Tablette ou ordinateur
- Imprimante, scan

LA POSTE 10 Place du Pigeonnier

16380 MARTHON

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9h - 12h

Mardi, Mercredi et vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

### **L'Espace France Service de La Rochefoucauld-En-Angoumois déménage**

A compter du 9 janvier 2023, l'espace France Services déménage dans les locaux de l'ancienne trésorerie à côté de la mairie au **3 rue de l'Aumonerie** le numéro de téléphone change à partir du 10 janvier les agents seront joignables au **05 86 75 02 75**

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 13h - 17h

Mardi : 8h30 - 12h30

Mercredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

Jeudi : 8h30 - 12h30 / 14h - 18h30 (uniquement sur RDV)

Vendredi : 10h - 12h30 (uniquement sur RDV) / 13h30 - 17h

Les permanences sur RDV des partenaires :

DGFIP les mercredis des semaines paires de 14h à 16h

Le dispositif « Assistance au Parcours de Vie » tous les 2ème mardis du mois de 9h à 12h

Le CIDFF pour une permanence d'accès aux droits, tous les 2ème mercredis du mois de 14h à 16h

Le conseiller Info Energie du CAUE les 3ème mardis du mois de 9h30 à 12h

L'ADIL 16 les 3ème vendredis du mois de 10h à 12h30

La permanence **administrative du Relais Petite Enfance** tous les après-midi sauf le mercredi.



## Infos Diverses et Pratiques (suite)

\*\*\*\*\*

### Rénovation info Energie :



Vous souhaitez remplacer votre chaudière, isoler votre habitation, rénover un logement ? Vous ne savez pas comment procéder, quels professionnels consulter, quelles aides financières demander ?

### RENCONTREZ GRATUITEMENT UN CONSEILLER EN ÉNERGIE PRÈS DE CHEZ VOUS !

Vous pouvez bénéficier du conseil d'un **professionnel de l'énergie** pour

- 1 vous aider à préciser le volet technique de votre projet
- 2 vous informer sur les démarches à effectuer
- 3 vous orienter vers des professionnels référencés



Et ce conseil peut être complété par celui d'un **architecte** ou d'une **paysagiste** pour une prise en compte globale de votre projet.



Le service France Rénov' est assuré par le CAUE de la Charente en partenariat avec votre communauté de communes et le Conseil départemental.

Il est disponible par téléphone pour les questions ponctuelles ou sur rendez-vous, dans les locaux du CAUE et dans les permanences assurées au sein des territoires.

**05 45 92 95 93** ou **infoenergie@caue16.fr**

Le CAUE de la Charente assure des missions d'intérêt public. Il intervient hors de tout acte marchand. Ce service est fourni sans engagement pour l'utilisateur.

## Infos Diverses et Pratiques (suite)

\*\*\*\*\*

### Habitat :



AGENCE DÉPARTEMENTALE  
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

### Une question sur le logement : ayez le reflexe ADIL...

Vous recherchez une information rapide dans le domaine de l'habitat, appelez le **05 45 93 94 95**. Un juriste de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 16) est là pour vous répondre.

Un déclic pour un nombre croissant de charentais qui sont nombreux à nous contacter, que ce soit pour une révision de loyer, un congé locatif, pour connaître à qui incombe une menue réparation... Mais l'entretien téléphonique ne suffit plus quand il s'agit d'évaluer un projet d'accession, d'étudier l'opportunité d'un réaménagement de prêt, d'examiner un contrat de construction, de traiter un problème d'urbanisme, ou plus généralement pour un conseil juridique lors d'un litige.

L'ADIL vous accueille de **préférence**, sur rendez-vous à son siège :

du lundi au vendredi  
de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30  
Maison Départementale de l'Habitat, 57 rue Louis Pergaud

Elle est présente sur votre territoire en permanence à **La Rochefoucauld**, le **3<sup>ème</sup> vendredi du mois matin** - sur rendez-vous (à prendre auprès de l'ADIL) à l'Espace France Services – 3 rue de l'Aumônerie et également sur le département en permanence à Barbezieux, Chalais, Châteauneuf, Cognac, Confolens, Jarnac, Montmoreau, Segonzac et Terres de Haute Charente.

Nous vous rappelons que l'ADIL 16 est conventionnée par le Ministère du Logement, et que selon l'article L.366-1 du Code de la construction et de l'habitation, elle a pour mission « *d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial...* ».

Le conseil offert est neutre et objectif, grâce à la diversité de ses membres : Conseil Départemental et collectivités locales, Etat, 1 % Logement, établissements prêteurs, CAF, MSA, organismes HLM, représentants des usagers et des familles, professionnels du bâtiment, du droit, de l'immobilier...

### ADIL 16

57 rue Louis Pergaud – 16000 ANGOULEME

☎ 05 45 93 94 95

E-mail : [contact@adil16.org](mailto:contact@adil16.org)

Site internet : <https://www.adil16.org>

Aides Financières :

**Vous avez un projet  
d'amélioration de votre logement ?**

**Vous pouvez peut-être bénéficier  
d'aides financières...**

L'Association SOLIHA Charente intervient dans le domaine de l'amélioration des conditions de logement des personnes les plus fragiles depuis **50 ans**.

Forts de notre expérience, nous sommes à vos côtés pour **vous accompagner tout au long de votre projet**.

Notre volonté : vous apporter

**DES SOLUTIONS  
CLES EN MAIN**

**ASSISTANCE**

Administrative,  
Technique  
& Financière

**travaux d'économies  
d'énergie**

- \* Isolation des combles
- \* Isolation des murs
- \* changement de chaudière
- \* changement de menuiseries
- \* ...

**travaux d'adaptation  
au vieillissement ou  
au handicap**

- \* adaptation du sanitaire
- \* pose d'un monte escalier
- \* ...

Taux moyen  
de subventions  
**jusqu'à 50 %**  
du coût HT des travaux

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
CHARENTE

**contactez nous !**

**05-45-95-62-02**

contact.charente@soliha.fr - www.soliha16.fr

**127 rue de Royan 16710 SAINT-YRIEIX**



Acteur de l'économie sociale et solidaire, SOLIHA est le premier intervenant en matière d'amélioration de l'habitat

16/12/2021

## Infos Diverses et Pratiques (suite)

\*\*\*\*\*

Nous intervenons sur l'ensemble du département de la Charente pour **livrer vos repas à domicile**. Notre vocation est de répondre à vos besoins de la vie quotidienne.

Pour nous contacter : **05 45 97 81 30**.



La cuisine prend en charge le portage de repas à domicile, en partenariat avec la municipalité Montbronnaise. Les bénéficiaires peuvent prétendre à l'allocation versée aux personnes âgées reconnues comme dépendantes (L'APA)

L'APA est versée dans le cadre d'un maintien à domicile ou d'un hébergement en maison de retraite. Elle est destinée aux personnes âgées dépendantes, quels que soient leurs revenus.

La commune de Montbron partenaire de ce service met à disposition un agent pour assurer la livraison des repas, ce qui permet aujourd'hui de livrer dans les communes avoisinantes.

\*\*\*\*\*

### Tri déchets alimentaires

Retrouvez des informations concernant les enjeux du compostage et de la réduction des déchets, et des conseils pratiques sur le site [www.jagispourreduire.com](http://www.jagispourreduire.com)

Tout à y gagner : trier les déchets alimentaires et les composter dans son jardin ou près de chez soi, ce sont des sacs noirs sortis moins souvent, avec moins d'odeurs, et des coûts de collecte et de traitement moins importants. Pour les jardins, les plantes et les sols, ce sont des ressources qui retournent à la terre et fournissent un engrais gratuit.



## Métiers - Artisanat

\*\*\*\*\*



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

NOUVELLE-AQUITAINE

CHARENTE



## PERMANENCES ÉCONOMIQUES

de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle Aquitaine  
CHARENTE

pour les artisans et les créateurs, repreneurs d'entreprises artisanales

C.D.C. LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PÉRIGORD  
2 RUE DES VIELLES ÉCOLES 16220 MONTBRON

SUR RDV de 13H30 à 17h30

2023 - MARDI

10 janvier

14 février

14 mars

11 avril

09 mai

13 juin



Ce projet est cofinancé par le  
Fonds social européen dans le  
cadre du programme  
opérationnel national « Emploi  
et Inclusion » 2014-2020



CMA NA 16 - eco@cma-charente.fr - 05 45 90 47 10  
C.D.C. L.R.P.P - r.munoz@rochefoucauld-perigord.fr - 07 62 66 69 46

## Solidarité

\*\*\*\*\*

### **Monalisa :**

*L'Ah Toupie a la charge depuis peu du déploiement de Monalisa sur notre communauté de communes.*

*Qu'est-ce que Monalisa ?*

*C'est la mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées.*

*Des citoyens, des associations et des institutions se mobilisent ensemble et dans un seul mouvement pour lutter contre l'isolement social des personnes âgées. MONALISA est une démarche collaborative d'intérêt général.*

*En encourageant la participation des citoyens et des acteurs locaux volontaires pour développer la création de lien social avec ces personnes fragilisées (visite de courtoisie, temps de lecture, promenades ...).*

*L'ambition principale est de valoriser les initiatives existantes et développer de nouvelles équipes citoyennes pour mailler le territoire à la hauteur des enjeux.*

*Pour vous signaler comme bénévole ou signaler un proche qui aurait besoin de lien social merci de contacter le 05.45.37.33.33*



## **COLLECTES DE SANG 2023**

**Salle des fêtes de Montbron**

**Mardi 10 janvier 2023**  
**Jeudi 16 mars 2023**  
**Lundi 15 mai 2023**  
**Lundi 17 juillet 2023**  
**Lundi 18 septembre 2023**  
**Lundi 20 novembre 2023**

**De 16h30 à 19h30**

**Le Don de sang, un geste qui sauve des vies ! Merci**



**Don du sang Montbron**

# Comptes-Rendus

\*\*\*\*\*

Département de la Charente

Commune de Saint-Germain-de-Montbron

## Réunion du 11 février 2022

Date de la convocation : 31 janvier 2022

Présents : Danielle COMBEAU, Justine GADON, Jean-Philippe GUICHARD, Laurent LOCUSSOL, Stéphanie MAGUIN, Jérôme MARQUES-LOURENÇO, Stéphane VANACKERE,

Pouvoirs : Françoise ARSICAUD à Stéphane VANACKERE, Isabelle CARTIER à Justine GADON, Jean-NADAUD à Jérôme MARQUES-LOURENÇO.

Secrétaire de séance : Stéphane VANACKERE

### Approbation du compte-rendu de la séance du 23 11 2021

Le compte-rendu de la dernière séance n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

### Intervention de M Jean-Louis MARSAUD vice-président en charge de l'urbanisme concernant le PADD ;

Le PADD (Plan d'Aménagement de Développement Durable) est un document obligatoire qui informe les élus et les administrés dans le cadre d'un PLUI visant à indiquer les souhaits de développement d'un territoire.

- Urbanisme,
- Logement,
- Transports et déplacements,
- Implantation commerciale,
- Equipements publics,
- Développement économique,
- Développement du tourisme et outils culturels.

Le PADD va également définir tous les outils qui vont être mis en œuvre dans un avenir proche afin de renforcer les communications, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

### Débat Réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) ;

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la PSC dans la fonction publique vise à définir la participation des employeurs publics au financement de la PSC de leurs agents, afin de favoriser leur couverture sociale complémentaire, en instaurant une **obligation de participation des employeurs** selon un calendrier précis.

L'ordonnance vise à homogénéiser les dispositifs existants entre les fonctions publiques et notamment le montant des participations, faire converger avec les dispositifs en place dans le privé.

La tenue d'un débat obligatoire au sein de chaque assemblée délibérante, portant sur les garanties accordées aux agents en matière de PSC d'ici le 18 février 2022 (et dans les six mois qui suivent le renouvellement général des assemblées).

La PSC intervient dans deux domaines la santé et la prévoyance. Les dates clés de la réforme :

- ✓ 2022 entrée en vigueur de l'ordonnance relative à la PSC,
- ✓ 2025 obligation de participation des employeurs territoriaux en matière de prévoyance des agents, participation employeur minimum 5.40€ mensuel/agent,
- ✓ 2026 obligation de participation des employeurs territoriaux en matière de santé des agents, participation employeur minimum 15€ mensuel/agent.

Le conseil municipal a débattu sur les garanties accordées aux agents dans le cadre de la PSC.

**Avant-projet Assainissement ;** En attente des remarques de Charente eaux suite à la réunion de 08/02/22 avec le bureau d'études Cabinet Merlin.

### « Villes et Villages Etoilés »

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) valorise les actions menées pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne. Avec une approche globale, prenant en compte à la fois les enjeux de biodiversité et paysages nocturnes, de confort et sécurité, de sommeil et santé des habitants, les coûts économiques et énergétiques des choix d'éclairages, la qualité de relation avec les habitants. « Villes et Villages étoilés » valorise nationalement les communes et les territoires qui entrent et agissent dans une démarche de progrès.

« V et V E » vise aussi à ne pas cantonner les progrès dans quelques territoires démographiquement peu denses mais à faire progresser par un nouveau questionnement et un nouveau type de réponses l'ensemble des communes et leurs groupements. Mme le maire demande au conseil un accord de principe afin de positionner la commune sur cette action et rappelle que ce n'est pas tant le label qui compte c'est en priorité la démarche globale tant pour l'environnement que pour les économies d'énergie.

**Proposition d'achat d'un terrain par la commune** ; Il serait judicieux d'acquérir cette parcelle section C n°683 - 1300m<sup>2</sup> pour l'avenir en cas d'un agrandissement de la future station des EU.  
Je demande l'avis du conseil.

#### **Choix Logo commune**

- ✓ Proposition de 4 logos le n°4 est retenu.
- ✓ Site de la commune en cours de construction.

#### **Demande remplacement entourage terrain de pétanque ;**

L'association de la pétanque a demandé, afin de remplacer la délimitation des terrains qui sont actuellement fait avec des traverses de chemin de fer et qui arrivent en fin de vie. Elles n'assurent plus leur rôle de sécurité à proximité de la voie verte et le passage pour le parking. Une demande a été faite auprès d'orange qui n'a pas le droit de vendre les poteaux, ils sont traités via 1 filière spécifique. Des devis sont en cours. Prévoir dans le budget

**Demande de participation GIP Charente Solidarités** (Groupement d'intérêt public missionné par le CD) Ajourné.

**Demande d'aide** : Ajourné

**Point Maison à Balet** ; la maison est vendue, contrôle assainissement et chaudière effectué. Signature avec le notaire le 10/02.  
Prix de la vente au montant qui avait été validé par le conseil municipal.

**Point Travaux SdF** ; Carrelage de la cuisine et laverie, sanitaire, la couche d'apprêt dans la salle et entrée, l'entreprise a commencé les abords extérieurs, le peintre commence les peintures la semaine prochaine.

**Point travaux appart mairie** : Les agents terminent l'aménagement intérieur.

**Point campagne de capture et stérilisation des chats errants** ; une douzaine de chats ont été capturés, 2 testés positifs remis à la Fourrière de l'Angoumois.

**Point sur nouveau fonctionnement avec le SGC Confolens** ; Le service de gestion comptable ne fonctionnera plus tout à fait comme avant avec les trésoreries, nous avons plus d'interlocuteurs, payés, factures, chaque service a été scindé.

- Refonte du plan comptable.
- Le règlement de la location de la SdF paiement par voie dématérialisée.
- Fusion du compte de gestion et du CA (compte financier unique),
- La conseillère aux décideurs peut rencontrer le conseil, vous pourrez lui poser des questions. Merci de nous les transmettre avant afin qu'elle puisse vous apporter les réponses nécessaires.

**Election Présidentielle** : 1<sup>er</sup> tour dimanche 10/04, second tour 24/04 ; le scrutin se déroulera de 8h à 19h ;

*Tous les membres d'un conseil municipal permanence de 8h à 19h. Trois créneaux.*

**Inventaire actif** ; demande de volontaires ; travailler rapidement sur le PSC, le contrat de location et le tarif de la SdF, ré - aménagement bureau.

L'association du club de foot a demandé à l'agent de rouler le terrain, en raison des conditions climatiques Mme Le maire n'a pas souhaité le faire, attendre le printemps. Malgré cela le club a loué un rouleau de 2T5 et effectué ces travaux. Un courrier a été adressé à l'association pour rappeler que le conseil municipal et le maire sont en charge de la protection du domaine public, destiné à bénéficier à tous les habitants de la commune, dans le respect des règles définies par les autorités municipales.

Devis pour achat vidéo projecteur, panneau règlement cimetière.

Rappel balade thermographique le 03 mars à 18h30

**Fin de séance : 22h15**

**Réunion du 05 avril 2022**

*Date de la convocation : 29 mars 2022*

*Présents : Isabelle CARTIER, Danielle COMBEAU, Justine GADON, Jean-Philippe GUICHARD, Laurent LOCUSSOL, Stéphanie MAGUIN, Jérôme MARQUES-LOURENÇO, Stéphane VANACKERE,*

*Pouvoirs : Françoise ARSICAUD à Isabelle CARTIER, Jean-NADAUD à Laurent LOCUSSOL.*

*Secrétaire de séance : Stéphanie MAGUIN*

**Approbation du compte-rendu de la séance du 11 février 2022**

*Le compte-rendu de la dernière séance n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.*

**Approbation du compte de gestion ;**

*Mme le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion suivant, au titre de l'exercice 2021 et lui demande de l'approuver :*

*Compte de gestion de la commune de St-Germain-de-Montbron*

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion au titre de l'ANN2E 2021.*

**Vote du CA ;**

*Madame le Maire présente au conseil municipal le compte administratif suivant, au titre de l'exercice 2021 et lui demande de l'approuver :*

*Compte administratif de la commune de St-Germain-de-Montbron.*

*Le Maire se retire de la salle et ne prend pas part au vote, Mme Isabelle CARTIER, conseillère municipale, doyenne d'âge de l'assemblée, invite le conseil à procéder au vote.*

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte administratif désigné ci-dessous au titre de l'année 2021.*

**Affectation du résultat 2021 au BP principal ;**

*Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal du résultat de l'exercice 2021. Elle constate que le compte financier présente les résultats suivants :*

*Résultat de l'exercice en fonctionnement 233 042.00 €*

*Résultat de l'exercice en investissement 66 454.42 €*

*Reste à réaliser solde en investissement 255 180.06 €*

*Les membres du conseil municipal reconnaissent la sincérité des restes à réaliser, arrêtent les résultats tels qu'indiqués ci-dessus et décident d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement ;*

*Recette d'investissement 188 725.64€,*

*Excédent de fonctionnement reporté 44 316.36 €.*

**Vote des taux 2022 ;**

*Mme le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux de taxes de la commune suite à l'inflation. Les bases augmentent de 3.40 % cette année. Elle propose les mêmes taux qu'en 2021 à savoir :*

*TFB 36,29 %*

*TFNB 23.43 %.*

**Vote du BP 2022 ;**

*Mme le Maire présente le budget primitif 2022 :*

**Fonctionnement :**

*Dépenses : 313 764.72 €    Recettes : 313 764.72 €*

**Investissement :**

*Dépenses : 656 848.70 €    Recettes : 656 848.70 €*

*Le conseil après en avoir délibéré approuve le BP 2022 à l'unanimité des membres présents.*

**Vote du BP 2022 Assainissement ;**

Mme le Maire présente le budget primitif 2022 pour l'assainissement :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 3 000€ Recettes : 3 000€

**Investissement :**

Dépenses : 800 024.00 € Recettes : 800 024.00 €

Le conseil après en avoir délibéré approuve le BP 2022 assainissement à l'unanimité des membres présents.

**Travaux salle des fêtes ;**

Les travaux avancent, la cuisine est installée mais le piège à son prend trop de place le conseil demande que ce dernier soit retiré. Mme Le Maire contacte l'architecte et l'acousticienne.

**Appartement au-dessus de la mairie :**

Les travaux sont terminés, un couple à loué ce logement le montant du loyer est fixé à 400 €.

**Elections présidentielles :**

Planning des permanences établi.

**Territoire engagé pour la nature :**

Le centre de loisirs « Les mômes du coin » participeront à un atelier pour ensemercer les pieds de mur sur la commune le mercredi 27 avril toute la journée.

**Cérémonie du 08 mai 2022 :**

La cérémonie aura lieu à 10 h 30.

Fin de séance

**Réunion du 19 avril 2022**

Date de la convocation : 13 avril 2022

Présents : Danielle COMBEAU, Justine GADON, Jean-Philippe GUICHARD, Laurent LOCUSSOL, Stéphanie MAGUIN, Jérôme MARQUES-LOURENÇO, Stéphane VANACKERE,

Pouvoirs : Isabelle CARTIER à Stéphane VANACKERE, Françoise ARSICAUD à Justine GADON.

Excusé : Jean Élian NADAUD

-----  
Secrétaire de séance : Justine GADON

**Approbation du compte-rendu de la séance du 05 avril 2022 reporté**

**Approbation du compte de gestion ;**

Mme le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion suivant, au titre de l'exercice 2021 et lui demande de l'approuver :

Compte de gestion de la commune de St-Germain-de-Montbron

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion au titre de l'ANN2E 2021.

**Vote du CA ;**

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte administratif suivant, au titre de l'exercice 2021 et lui demande de l'approuver :

Compte administratif de la commune de St-Germain-de-Montbron.

Le Maire se retire de la salle et ne prend pas part au vote, M Laurent LOCUSSOL, conseiller municipal, doyen d'âge de l'assemblée, invite le conseil à procéder au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte administratif au titre de l'année 2021.

**Extinction partielle de l'éclairage public**

Mme le Maire rappelle la volonté d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion est engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Cette démarche sera accompagnée d'une information à la population.

Le conseil décide à l'unanimité que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 21 heures à 7heures sur tout le territoire de la commune.

Charge Mme le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités.

**Divers**

Réunion le 26 avril 2022 contrat de location et tarifs salle des fêtes.

Fin de séance : 19h40

**Réunion du 10 juin 2022 à 18 h 30**

Date de la convocation : 30 mai 2022

Présents : Danielle COMBEAU, Justine GADON, Laurent LOCUSSOL, Stéphanie MAGUIN, Jérôme MARQUES-LOURENÇO, Jean-Eliau NADAUD, Stéphane VANACKERE,

Pouvoirs : Isabelle CARTIER à Justine GADON, Françoise ARSICAUD à Jean-Eliau NADAUD,

Excusé : Jean Philippe GUICHARD.

Secrétaire de séance : Justine GADON

**Approbation du compte-rendu de la séance du 19 avril 2022**

Le compte-rendu de la dernière séance n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

**Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de -3500habitants :**

**Le 1er juillet 2022** entrera en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Parmi les nouveautés, la publicité des actes qui déclenche leur entrée en vigueur se fera désormais par voie électronique pour toutes les collectivités.

**Toutefois, et par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, pourront choisir, par délibération entre :**

L'affichage,

La publication sur papier,

La publication électronique.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Saint-Germain-de-Montbron afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de choisir le mode de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

Après cet exposé le conseil décide à l'unanimité des membres la publicité sous forme électronique.

**Délibération portant adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire du CDG de la Charente ;**

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 précise que la médiation obligatoire est assurée pour les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, par le Centre de Gestion de la fonction publique territorialement compétent ayant conclu avec la collectivité une convention mentionnée au 2° de l'article 3.

S'il s'agit d'une nouvelle mission obligatoire pour les Centres de Gestion, les collectivités ont la faculté de choisir d'y adhérer. Elles ne peuvent toutefois pas confier cette mission à un autre prestataire, ni même l'organiser elles-mêmes en interne. Les agents seront informés par courrier de l'adhésion de la commune à la médiation du CDG16.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'adhésion à la médiation préalable obligatoire auprès du CDG16.

**Rappel ;** Présentation de l'avant-projet définitif de l'assainissement le mercredi 22 juin à 9 h à la salle des fêtes ;

**Adhésion et transfert de la compétence borne de charge électrique au SDEG 16 ;**

Le SDEG 16 organise l'élaboration d'un schéma directeur à l'échelle du département pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, conformément à la loi « LOM ».

Le SDEG sollicite toutes les communes de la Charente pour contribuer au diagnostic des besoins en bornes de recharge électriques aux horizons 2023, 2025, et 2028.

Une convention sera établie.

Le conseil décide l'adhésion et autorise Mme Le Maire à signer la convention.

**Vente Elagueuse ;**

Elagueuse irréparable, vente pour récupération des pièces. Acheter en novembre 2011 pour un montant de  
€. Le conseil donne son accord à Mme Le Maire pour la vente de l'élagueuse au prix de la ferraille.

16 146

Le conseil propose de faire un inventaire du matériel plus régulièrement et chaque fin d'année ;

### Recensement de la population en 2023 ;

L'enquête de recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Ce recensement est très important pour la commune, il permet :

De calculer la population légale,

De réaliser des statistiques concernant les habitants (âge, diplômes, actifs, non actifs...)

De réaliser des statistiques concernant les logements (nombre de pièces, maison, appartement.....)

Pour réaliser le recensement il faut :

**1 coordonnateur** communal doit encadrer le travail de l'agent recenseur et utiliser l'outil informatique : Danielle COMBEAU

**1 agent recenseur** pour assurer la collecte du recensement auprès des habitants. (L'agent recenseur ne peut pas être employé à la commune, ni un membre du conseil municipal) Il faudra procéder à un recrutement. Une formation aura lieu courant novembre 2022.

Permanence des bureaux de vote du 12 et 19 juin voir tableau ;

### Travaux de la salle des fêtes et subventions

LOT	Entreprises	Métiers	Montant réglé au 10/06/22	Reste à Régler
LOT 1	Trarieux	Gros œuvre - Etanchéité	126 688,76 €	8 761,58 €
LOT 2	System'Bois	Menuiserie Exterieures Bois	24 460,86 €	55 358,40 €
LOT 3	Ebénisterie Création	Menuiserie Interieures - Métallerie	11 340,41 €	44 239,07 €
LOT 4	Platremax	Cloisons - Plafonds - Peinture	58 573,98 €	3 346,16 €
LOT 5	PJC	Revêtement de sols - Faïence	26 230,06 €	11 215,94 €
LOT 6	SPC Lalande	Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires	50 045,02 €	14 977,39 €
LOT 7	Delage Systèmes	Électricité	23 524,88 €	30 467,15 €
LOT 8	Groupe Bernard	Cuisine	- €	37 446,00 €
LOT 9	Allure d'Exterieur	Aménagements Exterieurs	25 089,05 €	4 143,21 €
TOTAL			345 953,02 €	209 954,90 €

Nous avons perçu à ce jour un acompte pour les subventions 67 759,14 € il reste 219 839,54 € à percevoir.

Le vendredi 3 juin Danielle et Jérôme ont commencé l'inventaire :

Local technique

Garage

Mairie

Foot

Pétanque

L'inventaire de la salle des fêtes, Jeux Me Régale et les biens communaux sont à terminés. Stéphane VANACKERE se propose pour faire l'inventaire à JMR.

### Débat PADD

Les enjeux du PADD pour le territoire La Rochefoucauld Porte du Périgord :

Habitat et social

La Forêt

Commerces / services / activités et équipement

Tourisme

Réseaux

Déplacement et mobilité

Paysage

Environnement.

Mme Le Maire présente au conseil les enjeux proposés concernant le PADD.

Fin de séance : 20 h 47

## Procès verbal conseil municipal

\*\*\*\*\*

Département de la Charente

Commune de Saint-Germain-de-Montbron

### Procès-verbal du conseil municipal du 1er juillet 2022 à 20 h

Date de la convocation : 27 juin 2022

Présents : Danielle COMBEAU, Justine GADON, Laurent LOCUSSOL, Stéphanie MAGUIN, Jérôme MARQUES-LOURENÇO, Jean-Elian NADAUD, Stéphane VANACKERE,

Pouvoirs : Isabelle CARTIER à Jean-Elian NADAUD, Françoise ARSICAUD à Stéphane VANACKERE,

Excusé : Jean Philippe GUICHARD.

Secrétaire de séance : Justine GADON

#### **Délibération relative aux demandes de subventions concernant l'assainissement ;**

Le projet d'assainissement collectif du bourg de Saint-Germain-de-Montbron est présenté au conseil municipal, le montant des travaux est estimé à 619 500 € ;

Mme le maire propose au conseil de faire des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Départemental et de l'Etat pour la DSIL.

Le conseil à l'unanimité autorise Mme Le Maire à déposer les demandes de subvention et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux et solliciter des subventions de partenaires éventuels non connu à ce jour

#### **Subvention Souvenir Français ;**

L'Association « Le Souvenir Français » à fait une demande de subvention auprès de la commune.

Cette association propose des animations autour de la mémoire et entretient les tombes des soldats « mort pour la France ».

Mme Le maire propose au conseil de donner le même montant que les associations de la commune.

Le conseil à l'unanimité donne son accord.

#### **Délibération « Déclenchement alarme incendie salle des fêtes »**

Mme Le Maire propose au conseil municipal d'instaurer un montant forfaitaire de 50 € pour toutes manipulations de l'alarme incendie sans cause réelle et sérieuse.

Cette alarme ne pourra être réarmé que par la personne d'astreinte lors de la location.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve et donne son accord afin de facturer cette intervention.

#### **Achat d'une traceuse pour le FOOT**

L'association du Foot a fait parvenir un devis concernant l'achat d'une traceuse électrique à pulvérisation d'un montant de 694,80 € ; et souhaite que la commune finance cet achat.

Le conseil municipal ne donne pas son accord pour ce financement, la commune finance l'entretien des bâtiments, l'eau, l'électricité, le chauffage la tonte régulière du terrain, ce qui représente un coût non négligeable.

Le conseil a participé à l'achat des buts, le remplacement des cumulus, il est prévu au budget le remplacement d'une partie des mains courantes, beaucoup de frais engagés et par souci d'équité concernant les autres associations communales.

Mme Le Maire propose au conseil de travailler sur ces financements afin d'avoir le montant exact des coûts.

Vote Pour : 0 – Contre : 8 – Abstention 1 -

#### **Les Carmes**

Suite à la visite de Mme Laëtizia FOUREIX directrice des Carmes, afin de présenter les liens que souhaitent tisser à l'ensemble de la population de la CDC, en organisant des spectacles plus variés adressés à tout type de public et en se rapprochant des petites communes en se déplaçant sur le territoire ;

Afin de mobiliser la population de la CDC à découvrir des spectacles des carmes une offre d'achat collectif de places financée par la commune pour les habitants a été proposé.

Il conviendra de définir le nombre d'achat de places que la commune pourra acquérir et dans qu'elles conditions celles-ci

**Désignation de deux personnes pour élaboration questionnaire ;**

Suite à la réunion des maires du Sud qui a eu lieu le 21 juin dernier, les maires souhaitent réaliser un questionnaire afin de connaître les besoins de la population dans le but d'améliorer leur quotidien.

Pour l'élaboration de ce questionnaire, une commission doit être mise en place et chaque commune doit désigner 2 personnes du conseil.

Stéphanie MAGUIN et Jérôme MARQUES-LOURENCO, se proposent pour cette commission.

**Demande de mise à disposition de la salle des fêtes le mardi et vendredi matin ;**

Mme le Maire informe le conseil qu'une demande de mise à disposition de la salle des fêtes le mardi et vendredi matin pour de séances d'étirements, relaxation, yoga, remise en forme et Pilates à été présentée

Ne s'agissant pas des mêmes créneaux et des mêmes séances cette proposition peut intéresser un autre public

Le conseil donne son accord.

**Inauguration salle des fêtes ;**

Rendez-vous entre 13 h 30 et 14 h pour l'installation de la salle Le conseil se charge de la mise en place.

Françoise se charge de la réception des petits fours effectuée par M GIRY pâtissier à Marthon.

Les boissons ont été prise à la Maison SOULAT à Saint-Sornin.

Fin de séance 21 h 40.

\*\*\*\*\*

Département de la Charente

Commune de Saint-Germain-de-Montbron

**Procès-verbal du conseil municipal du 27 juillet 2022 à 20 h**

Date de la convocation : 25 juillet 2022

**Présents :** Danielle COMBEAU, Justine GADON, Laurent LOCUSSOL, Stéphanie MAGUIN, Jérôme MARQUES-LOURENÇO, Stéphane VANACKERE,

**Pouvoirs :** Françoise ARSICAUD à Stéphane VANACKERE, Jean-Eliau NADAUD à Stéphanie MAGUIN,

**Excusés :** Isabelle CARTIER, Jean Philippe GUICHARD.

Secrétaire de séance : Justine GADON

**Achat terrain La Chaume ;**

Mme le maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'une succession il est proposé l'achat par la commune, d'une parcelle section C n° 542 d'une superficie de 112m<sup>2</sup> à l'euro symbolique. Il est précisé qu'une personne héritière étant sous tutelle une demande a été adressée au juge des tutelles qui peut demander l'achat de ce terrain à sa valeur réelle celle-ci étant de 11€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat de ce terrain pour l'euro symbolique ou à sa valeur réelle et donne pouvoir à Mme le maire pour signer tout acte se rapportant à cet achat.

**Tarif et convention de mise à disposition salle polyvalente pour les associations ;**

Mme le maire demande au conseil municipal de fixer les tarifs de mise à disposition de la salle polyvalente pour les associations de la commune et les associations du yoga et d'Anna Broquet.

Associations de la commune gratuit 2 week-end par an avec participation pour la période du 16 avril au 31 octobre clim 50 €, du 01 novembre au 15 avril 50 € chauffage.

Association Yoga : utilisation d'octobre 2022 à juillet 2023 hors vacances scolaires le mercredi de 16h 30 à 20 h participation de 60 €.

Anna Broquet : utilisation d'octobre à juillet hors vacances scolaires le mardi de 16 h 15 à 17 h 30 et vendredi de 15 h 15 à 16 h 30 participation de 60 €.

Une participation du 16 avril au 31 octobre clim 60 €, du 01 novembre au 15 avril 60 € chauffage.

En attente de confirmation d'utilisation de la salle par la gymnastique et Chantal Goursaud danse de 19 h à 20 h.

**Journées Européennes du Patrimoine ;**

17 et 18 septembre 2022 ouverture de l'Église.

**Permis de démolir ;**

Le permis de démolir outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer le suivi de l'évolution du bâti sur la commune. Il est donc de l'intérêt de la commune de soumettre à autorisation préalable tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur son territoire.

L'instruction de ces permis de démolir sera réalisée par le service mutualisé de la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord (service ADS) comme pour toutes autres autorisations d'urbanisme. Mme le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir instituer le permis de démolir pour toute opération ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire

**Devis Chevalérias ;**

Réparations tracteur et entretien : 935.62 €

Réparations broyeur bras cassé : 536.40 € (assurance bris de machine avec franchise de 226 €) reste à charge commune 310.40 €).

**Rappel date cérémonie ;**

11 novembre horaire non fixé – vœux du maire 07 janvier 2023 – repas des aînés 05 mars 2023 -

Fin de séance 21 h 40.

\*\*\*\*\*

Département de la Charente

Commune de Saint-Germain-de-Montbron

**Procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2022 à 19 h 30**

Date de la convocation : 9 septembre 2022

**Présents :** Danielle COMBEAU, Françoise ARSICAUD, Isabelle CARTIER, Justine GADON, Stéphanie MAGUIN, Jérôme MARQUES-LOURENÇO, Stéphane VANACKERE,

**Pouvoirs :** Laurent LOCUSSOL à Jérôme MARQUES-LOURENÇO,

**Excusés :** Jean Philippe GUICHARD, Jean-Élian NADAUD

Secrétaire de séance : Justine GADON

**Approbation procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;**

Le compte-rendu de la séance du 1er juillet n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

**CDC - CLECT Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;**

Présentation du projet de transfert de charges de la crèche municipale Mélusine de la Rochefoucauld en Angoumois par M Patrice DOMINICI président de la commission.

**Proposition assurances Allianz**

Groupama cotisation 2022 : 5 479.10€

Proposition Allianz en 2023 : 4 213.85 € (tarif pour la 1<sup>ère</sup> année).

Différence garantie tous risques du camion chez Groupama au tiers chez Allianz.

Il est demandé à Groupama la même garantie pour suite à donner.

**Recensement du 19 janvier au 18 février 2023**

L'équipe chargée du recensement de la population est composée :

D'un agent recenseur nommé par arrêté municipal il s'occupe seul des adresses qui lui sont confiées sur une zone géographique déterminée. Il assure le suivi des dossiers par adresse, procède au classement des imprimés et il tient à jour avec soin son carnet de tournée.

D'un coordonnateur communal : Danielle Combeau, est la personne qui encadre la préparation et la réalisation de l'enquête.

**Déroulement du recensement :**

Courant octobre – novembre : formation obligatoire sur 2 journées

Début novembre : préparation de l'enquête, démarchage de la collecte

Réalisation de l'enquête de recensement : du 19 janvier au 18 février 2023.

Mme Patricia NADAUD se propose pour être agent recenseur.

### **Taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement est un impôt perçu par la commune et le département sur toutes les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux.

La taxe d'aménagement concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature. Elle s'applique également pour le changement de destination d'un local agricole.

La taxe d'aménagement est une taxe unique composée de 2 parts :

Part communale ou intercommunale et part départementale

Chaque part est instaurée par délibération de l'autorité locale : conseil municipal et conseil départemental

A ce jour :

TA St Germain-de-Montbron = 0%

TA Départementale = 1,30 %

+

Redevance Archéologique Préventive = 0,4 %

Les communes qui souhaitent instaurer ou modifier le taux de la taxe d'aménagement, doivent délibérer avant le 1er Octobre.

Les Taux des communes peuvent varier entre 1% et 5%.

Après délibération le conseil décide à 7 voix pour et 1 abstention de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 1 %.

### **Calendrier des manifestations**

Vœux du maire samedi 7 janvier 2023, repas des aînés dimanche 5 mars 2023, animation jeux samedi 29 juillet 2023, bric à brac dimanche 30 juillet 2023.

### **Inventaire communal**

Suite au changement de la comptabilité au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'inventaire doit être terminé au plus tard fin novembre. Christelle et Danielle assurent ce travail.

Fin de séance 22 h 36.